



Sizun, le jeudi 15 avril 2021

A l'attention de Mme La Ministre de la Transition Écologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Requête pour évaluer le fonctionnement des « formations spécialisées ESOD » des Conseils Départementaux Chasse et Faune Sauvage

Madame la Ministre,

Permettez-nous d'attirer votre attention sur deux Questions Écrites transmises à votre Ministère respectivement par Monsieur Xavier Paluskiewicz (N° 25608, JO du 31/12/2019) et par Monsieur Dominique Potier (N° 27258, JO du 10/03/2020) au sujet du classement ESOD (Espèce susceptibles d'occasionner des dégâts). A notre connaissance et sauf erreur de notre part, ces questions n'ont pas reçu de réponse.

Dans l'espoir de relancer votre intérêt sur la question du fonctionnement de ces formations, nous avons pris l'initiative de rédiger une requête (en PJ) à votre attention qui a été signée par plusieurs représentants d'Association de Protection de la Nature siégeant dans ces formations de tous les départements de la Bretagne historique (22, 29, 35, 56 et 44).

Cette requête vous prie respectueusement d'organiser une évaluation indépendante et rigoureuse du fonctionnement de ces formations ; à nos yeux, celles-ci ne se déroulent pas de façon équitable dans la plupart des départements, bien que certains départements de notre région fassent preuve d'un fonctionnement plus équilibré.

L'initiative qui a été prise dans notre région provient de celle également lancée dans le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes, où nos homologues ont commencé à solliciter d'autres députés pour demander cette évaluation.

Vous aviez, Madame la Ministre, été informée de notre démarche lorsque vous présidiez la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale le 28 juin 2019. Dans votre réponse, vous indiquiez votre attachement à « la protection et la reconquête de la biodiversité ». Nous ne doutons donc pas que cette requête vous paraîtra recevable et que vous serez en mesure de répondre aux députés qui nous ont soutenus dans cette démarche, de façon favorable.

Dans cette attente, et en vous remerciant par avance de votre intérêt pour notre requête, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre profond respect.

Benoit Bithorel,
Président du GMB,

Gwénola Kervingant
Président Bretagne Vivante

Laurent Pélerin,
Président Ligue Protection des Oiseaux – Bretagne

Dominique Guiho
Président de la Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature

Guy Bourlès
Président Ligue Protection des Oiseaux - Loire-Atlantique

Olivier Poisson
Président Groupe Naturaliste de Loire-Atlantique à confirmer

Copie à :

- Mme la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité,
- M. Xavier Paluskiewicz & M. Dominique Potier,
- Mmes et MM les députés des départements concernés,
- Messieurs les Préfets des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan.

Requête

Requête des « *représentants d'associations agréées dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature* » ou de personnes qualifiées, dans les CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) de la Bretagne historique (22, 29, 35, 56 et 44) demandant **l'évaluation du fonctionnement des « formations spécialisées sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, «ESOD »** par un organisme indépendant.

les soussigné-e-s :

Jean-Noël Ballot, Nicolas Chenaal, Thomas Dubos, Thomas Le Campion, Patrick Philippon, Meggane Ramos, Franck Simonnet,

adresse pour la correspondance : Benoît Bithorel, Président du Groupe Mammalogique Breton, Maison de la Rivière, 29450 Sizun.

Membres de la CDCFS des départements N° 22 (2), 29 (2), 35 (1), 56 (2) et 44 (1), ayant observé dans leur département la façon dont sont appliqués les textes visant à limiter les dégâts occasionnés par certaines espèces d'animaux sauvages, ayant pris connaissance de ces pratiques dans les départements de la Bretagne historique, mais aussi du Grand Est et de la région Auvergne Rhône-Alpes, et à ce titre....

- indignés par le manque d'équité et de rigueur de certaines commissions qui, par exemple valident toutes les propositions de fiches de dégâts sans examen critique préalable, au regard des critères officiels d'acceptation,
- consternés par le manque de connaissances scientifiques avancées pour justifier le classement « ESOD » dans certains départements,
- affligés par l'absence de justification de l'importance des dégâts attribués aux « ESOD » dans certains départements,
- accablés par la faiblesse, ou l'absence, des mesures de protection efficaces des biens, des installations, voire des personnes à l'encontre des nuisances ou dégâts attribués (dans certains départements) aux « ESOD »,

mais

- rassérénés par les jugements d'instances juridiques déclarant certaines mesures de destruction d'ESOD non réglementaires,

demandent instamment à Mme la ministre en charge de la conservation de la biodiversité de faire procéder dans les plus brefs délais à une évaluation détaillée, rigoureuse et transparente des pratiques des « formations spécialisées ESOD » des CDCFS aux fins de s'assurer que ces pratiques :

- sont conformes à la réglementation en vigueur,
- permettent de prendre en compte les services écosystémiques rendus par les animaux ciblés,
- s'appuient sur une mise en œuvre effective de mesures non létales de protection des biens et des personnes,
- prennent bien en compte les connaissances écologiques les plus récentes sur les « ESOD », en particulier le fait que les nuisances et dégâts imputés à des animaux sauvages découlent des conditions locales de vies de ces animaux, et non de leur appartenance à une espèce particulière,
- intègrent bien les impacts sanitaires potentiels et avérés du classement en "ESOD" de certaines espèces (augmentation de la prévalence de certaines zoonoses comme la maladie de Lyme, ou l'échinococcose alvéolaire...),
- s'appuient sur des expertises contradictoires et indépendantes des dégâts dont sont accusés les populations ou les individus appartenant aux espèces visées,
- apprécient, par des indicateurs valides l'efficacité ou l'inutilité des mesures létales préconisées par la réglementation (tirs, piégeage...) notamment en confrontant le nombre de destructions à des indicateurs de la baisse des dégâts.

Nous souhaitons également que l'évaluation ainsi demandée s'appuie sur des connaissances résultant d'études conduites par des organismes à vocation scientifique reconnue, et que les résultats de cette évaluation soient rendus publics.

Sizun, le 15 avril 2021,

Thomas Dubos, représentant du GMB en CDCFS des Côtes d'Armor

Meggane Ramos, représentante du GMB en CDCFS des Côtes d'Armor

Jean-Noël Ballot, représentant de Bretagne Vivante en CDCFS du Finistère

Franck Simonnet, représentant du GMB en CDCFS du Finistère

Thomas Le Champion, représentant du GMB en CDCFS d'Ille-et-Vilaine et Morbihan

Patrick PHILIPPON, représentant de Bretagne Vivante en CDCFS du Morbihan

Nicolas Chenaal, représentant du GNLA en CDCFS de Loire-Atlantique